

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DÉCEMBRE 2015

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de 12 conseillers, Monsieur le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du conseil municipal de ce jour.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme Nathalie MANHES qui a donné pouvoir à M. Régis DARROT
- M. Marc AMARGER qui a donné pouvoir à Mme Claude MACCHABÉE

M. Alain PEJOUX est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du registre des délibérations du conseil municipal du 27 octobre 2015
Le compte-rendu du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

1 - RAPPORT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE:

L'ouverture des plis a eu lieu le mardi 1^{er} décembre 2015. 68 enveloppes comprenant 80 offres ont été dépouillées.

Sur les 14 lots, seul le lot menuiserie n'a reçu aucune offre. Une nouvelle consultation est lancée.

Pour l'attribution des marchés, les vérifications concernant la capacité des entreprises est en cours.

A ce stade du dépouillement, il apparaît que l'ensemble des marchés devrait être inférieur à l'enveloppe de 625 500 € prévue initialement.

Un conseil municipal réuni sous quinzaine validera les entreprises retenues pour les travaux.

2 - PROJET DE SCHÉMA DE MUTUALISATION EPCI-ACC/COMMUNES

Monsieur le Maire nous présente les grandes lignes du projet. Celui-ci prendra en compte des actions déjà en cours :

- mise à disposition des personnels TAP (Temps d'Activités Périscolaires)
- coordination pour la mise en place des PLU (Plan Local d'Urbanisme) sur les 5 communes non dotées.
- prise de compétence PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie) & diagnostic accessibilité
- coordination de la rédaction des projets éducatifs territoriaux.

Il reste à formaliser les modalités de mises à disposition des personnels sur d'autres communes ainsi que la mise en partage des matériels communaux.

La mutualisation des formations de premiers secours sera aussi mise en place.

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'élaboration de ce projet.

3 - PRÉSENTATION DE L'ESQUISSE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

A la demande de Monsieur le Maire, Mlle Charleyne FOURY présente les enjeux de la mise en place d'un plan communal de sauvegarde en cas de catastrophe majeure.

Ce document doit être la colonne vertébrale de l'organisation à activer dans ce cadre : il identifie les acteurs et leur rôle, il recense les moyens matériels disponibles.

Dans les mois à venir, elle poursuivra son action pour aboutir à l'élaboration de ce plan exigé par la préfecture.

4 - RECENSEMENT : DÉSIGNATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population communal aura lieu début 2016.

Notre commune comportant plus de 500 habitants, il est donc nécessaire de créer deux emplois d'agents recenseurs.

Ont été retenus Madame Nathalie BEURRIER et Monsieur Simon FERRI.

L'enveloppe communale s'élève à 1 920 € soit 960 € brut par agent.

Monsieur le Maire met au vote la validation de l'embauche des deux agents recenseurs. La décision est votée à l'unanimité.

5 - DOSSIER DETR 2016

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal l'évolution du projet de réappropriation des locaux des classes de l'école devenant disponibles début 2017. avec la création en priorité de la nouvelle cantine et progressivement le transfert du point lecture et de la salle du conseil.

Le projet global de l'ensemble de ces travaux est évalué à 264 546 €.

Monsieur le Maire précise que cet investissement peut bénéficier d'une part de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à un taux de 30% et d'autre part de la subvention FIC (Fond d'investissement Communal) pour le même taux.

Monsieur le Maire met au vote la présentation de ce projet. Le projet est voté à l'unanimité

6 - CONVENTION DE L'EPF-SMAF POUR ENTRETIEN DE LA PARCELLE ZK 290 (à proximité de la salle polyvalente)

Monsieur le Maire expose le projet de convention entre l'EPF-SMAF propriétaire de la parcelle ZK 290 et la commune d'Yronde et Buron.

Ce projet permettra à la commune de gérer à son gré l'entretien et l'aménagement de cette parcelle acquise par l'EPF-SMAF en 2011.

Le conseil approuve à l'unanimité l'établissement de cette convention.

7 - AVIS SUR LE SDCI PRÉSENTÉ PAR LE PRÉFET LE 5 OCTOBRE 2015

Monsieur le Maire ouvre à nouveau le débat sur la carte des intercommunalités du département : 14 intercommunalités remplaceront les 44 existantes au 1^{er} Janvier 2017.

Pour notre territoire, Allier-Comté-Communauté fusionnera avec Gergovie Val d'Allier et les Cheyres, ce qui représentera un peu plus de 40 000 habitants et 29 communes.

Monsieur le Maire met au vote la présentation de ce projet. Le projet est voté à l'unanimité

8 - PROPOSITION DU CENTRE DE GESTION 63 POUR SERVICE D'ASSISTANCE DES PROGICIELS BERGER LEVRAULT

Des compléments d'information sont nécessaires avant de se prononcer.

9 - EXTENSION ÉCLAIRAGE PUBLIC FONTCRÉPON

Une étude d'extension d'éclairage à proximité de nouvelles habitations ou en complément sur d'autres secteurs sera engagée.

10 - QUESTIONS DIVERSES

a) Association Patrimoine :

Elle a constitué son bureau provisoire dans l'attente d'une assemblée générale.

b) ASEVE :

Afin d'uniformiser le financement des organismes de réinsertion des 3 communautés de communes qui vont fusionner, le montant de la dotation annuelle de l'ASEVE est porté à 50 000 €.

Ainsi les communes d'ACC pourront bénéficier des services de l'ASEVE (hors fournitures de matériaux).

Monsieur le Maire présente une liste non exhaustive de travaux :

- réfection de la cuisine de la salle polyvalente
- faucardage des roseaux de la station d'épuration, etc.

c) Proposition d'acquisition d'une épareuse :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a une proposition d'achat d'épareuse pour un montant de 10 000 €. Après échanges, il est décidé de procéder à une visite chez un utilisateur. Une décision sera prise à la suite.

d) Pylône Bouygues de Fontcrépon :

TSF SAS souhaite acquérir la parcelle sur laquelle est implanté l'émetteur. Compte tenu du loyer annuel perçu actuellement, la réflexion est à poursuivre.

e) Poste de relevage :

Des incidents à répétition ont eu lieu sur la pompe n°2 ; l'usure est sans doute provoquée par un excès de gravier.

Des travaux en amont sont prévus pour en réduire les effets.

f) Élections régionales :

Monsieur le Maire récapitule la liste des volontaires pour tenir les bureaux de vote. Tous les créneaux sont pourvus.

g) Ambroisie :

Monsieur le Maire nous fait part d'un courrier préfectoral sensibilisant la population aux risques sanitaires provoqués par l'ambroisie (manifestations allergiques).

On nous demande de désigner deux référents « Ambroisie » pour la commune. Nathalie DI LEONARDO et Régis DARROT se sont portés volontaires.

Prochain Conseil Municipal : 15 décembre 2015.